Confidentiel

Formulaire à retourner dès votre admission
uniquement si vous êtes concerné

ESA
Leicy PASTOR CORSO - Référente handicap
55 rue Rabelais - BP 30748
49007 ANGERS CEDEX 01

Déclaration de situation
Aménagements spécifiques

Ce formulaire s'adresse aux apprenants en situation de handicap souhaitant obtenir des aménagements spécifiques.

NOM et Prénom .....

Admis à l'ESA en formation (précisez l'option)

☐ BTS ..... ☐ LP/EED..... ☐ Agricadre ☐ Ingénieur ☐ Master ..... ☐ Bachelor

Sous le statut : ☐ Apprenti ou contrat pro. ☐ Étudiant ☐ Salarié ou demandeur emploi ☐ Autre : .....

Votre situation

Quelles sont vos difficultés ? .....

.....

☐ Troubles du langage ☐ Troubles des apprentissages (précisez) : .....

Disposez-vous d'un bilan orthophonique ? ☐ Oui ☐ Non / Si oui, précisez la date ? * : .....

☐ Déficience auditive ☐ Déficience motrice ☐ Déficience visuelle

☐ Maladie invalidante ☐ Autre (précisez) : .....

** Bilan orthophonique de moins de 3 ans obligatoire*

Avez-vous un dossier à la MDPH ? ☐ Oui ☐ Non / Si oui, précisez le département : .....

Avez-vous des contre-indications ? ☐ Oui ☐ Non / Si oui, lesquelles : .....

Votre scolarité

Avez-vous bénéficié d'adaptations des études et/ou d'aménagements des épreuves d'examen ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquels : .....

.....

Avez-vous bénéficié d'aides humaines et/ou matérielles ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles : .....

.....

Vos attentes

Merci de cocher ci-dessous vos besoins : accompagnement pédagogique (adaptation visuelle, auditive, motrice, pédagogique, etc.), aide matérielle et/ou humaine ou besoin d'aménagements pour les examens.

☐ Tiers-temps
☐ Accompagnement pédagogique
☐ Aide matérielle (matériel informatique ou équipement)
☐ Aide humaine (secrétaire lecteur / scripteur)

Vous pouvez prendre contact avec **Leicy PASTOR CORSO** - Référente handicap ESA
l.pastor-corso@groupe-esa.com - 02 41 23 55 27 (Bureau 4.270 – 4ème niveau – ESA Angers)

La loi 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées instaure l'accessibilité : accessibilité physique et matérielle, mais aussi pédagogique. L'élève, s'il a les prérequis, doit pouvoir suivre des études quel que soit son handicap.